

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

ATTIJARI LEASING

Siège social : Rue du Lac d'Anney Les Berges du Lac 1053 Tunis

La société Attijari Leasing, publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2015. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes M.Walid BEN AYED et M. Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 30 juin 2015
(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	30 Juin		31 Décembre
		2015	2014	2014
ACTIFS				
Caisses et avoirs auprès des banques	4	13 552 364	7 571 746	10 670 992
Créances sur la clientèle de Leasing	5	416 250 421	378 048 066	403 795 854
Acheteurs factorés	6	8 804 309	7 356 867	10 029 312
Portefeuille de placement	7	500 006	15 597 185	16 334 547
Portefeuille d'investissement	8	6 867 080	4 287 208	4 304 322
Valeurs immobilisées	9	4 408 390	3 651 336	3 645 002
Autres actifs	10	3 754 658	4 464 723	4 889 559
TOTAL DES ACTIFS		<u>454 137 228</u>	<u>420 977 131</u>	<u>453 669 587</u>
PASSIFS				
Concours bancaires	11	616	17 662	760 431
Dettes envers la clientèle	12	8 037 262	6 892 902	7 019 561
Comptes courants des adhérents	6	1 669 135	1 444 698	1 784 952
Emprunts et dettes rattachées	13	388 366 975	364 064 105	385 181 991
Fournisseurs et comptes rattachés	14	15 779 569	12 152 545	18 767 049
Autres passifs	15	3 239 497	2 613 874	2 960 422
TOTAL DES PASSIFS		<u>417 093 054</u>	<u>387 185 787</u>	<u>416 474 405</u>
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		21 250 000	21 250 000	21 250 000
Réserves		8 711 852	6 225 403	6 192 204
Résultats reportés		5 204 777	3 750 179	4 301 979
Effets des modifications comptables		(551 800)	-	(551 800)
Résultat de l'exercice		2 429 345	2 565 763	6 002 799
Total des capitaux propres	16	<u>37 044 174</u>	<u>33 791 344</u>	<u>37 195 181</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>454 137 228</u>	<u>420 977 131</u>	<u>453 669 587</u>

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 30 JUIN 2015
(Montants exprimés en dinars)

	<u>30 Juin</u>	<u>31 Décembre</u>
	<u>2015</u>	<u>2014</u>
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>	73 868 550	60 355 494
Engagements de financement en faveur de la clientèle	22 281 975	13 040 196
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	48 377 572	43 554 344
Engagements de factoring	3 209 003	3 155 800
<i>ENGAGEMENTS RECUS</i>	522 464 554	485 750 234
Garanties reçues	788 458	788 458
Intérêts à échoir sur contrats actifs	64 918 466	63 054 807
Valeurs des biens, objet de leasing	456 757 630	452 311 522
<i>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</i>	18 500 000	11 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	18 500 000	-

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30 Juin		31 Décembre
		<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2014</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus de Leasing	17	19 230 702	17 345 969	35 991 932
Revenus de Factoring	18	512 030	362 596	887 231
Total des revenus		<u>19 742 732</u>	<u>17 708 565</u>	<u>36 879 163</u>
Autres produits d'exploitation	19	973 425	900 519	1 986 823
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		<u>20 716 157</u>	<u>18 609 084</u>	<u>38 865 986</u>
CHARGES FINANCIERES NETTES				
	20	(12 524 793)	(10 865 405)	(22 734 155)
COMMISSIONS ENCOURUES				
		(49 970)	(34 000)	(64 000)
PRODUITS DES PLACEMENTS				
	21	272 254	194 278	460 996
PRODUITS NETS		<u>8 413 648</u>	<u>7 903 957</u>	<u>16 528 827</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	22	(2 114 159)	(1 843 786)	(3 653 800)
Autres charges d'exploitation	23	(1 181 869)	(1 131 869)	(2 481 075)
Dotations aux amortissements	24	(164 621)	(148 879)	(302 873)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>4 953 000</u>	<u>4 779 423</u>	<u>10 091 079</u>
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	25	(1 416 504)	(1 318 329)	(2 515 193)
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	26	(156 000)	(446)	(2 753)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>3 380 496</u>	<u>3 460 648</u>	<u>7 573 133</u>
Autres gains ordinaires	27	87 816	220 255	355 038
Autres pertes ordinaires	28	(88)	(2 807)	(3 111)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>3 468 224</u>	<u>3 678 096</u>	<u>7 925 060</u>
Impôt sur les bénéfices	29	(1 038 878)	(1 112 334)	(1 922 262)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>2 429 345</u>	<u>2 565 763</u>	<u>6 002 799</u>
Résultat par action	16	1,143	1,207	2,825

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30 Juin		31 décembre
		2015	2014	2014
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	30	130 758 617	120 847 260	249 021 302
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31	20 965 760	9 462 199	25 883 293
Financements des adhérents	31	(19 309 209)	(10 523 878)	(28 715 498)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(125 214 242)	(111 495 176)	(240 048 674)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	33	(3 221 187)	(2 912 883)	(5 700 567)
Intérêts payés	34	(13 803 794)	(10 752 991)	(21 667 334)
Impôts et taxes payés	35	(806 850)	(767 602)	(2 415 122)
Autres flux de trésorerie	36	15 916 852	(14 178 615)	(14 303 174)
		5 285 946	(20 321 686)	(37 945 774)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	(864 068)	(112 310)	(259 971)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	57 955	-	44 689
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	39	(2 500 000)	(2 000 000)	(2 000 000)
		(3 306 113)	(2 112 310)	(2 215 281)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions	40	(2 580 352)	(2 579 422)	(2 612 622)
Encaissements provenant des emprunts	13	94 321 605	84 547 662	171 047 662
Remboursement d'emprunts	13	(90 799 898)	(68 875 302)	(141 808 565)
Flux liés au financement à court terme	13	720 000	14 820 000	21 370 000
		1 661 356	27 912 938	47 996 475
Variation de trésorerie				
		3 641 187	5 478 943	7 835 420
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	41	9 910 561	2 075 141	2 075 141
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	41	13 551 748	7 554 084	9 910 561

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation de la société et de son régime fiscal

1-1 Présentation de la société

La société « ATTIJARI LEASING » précédemment nommée « Général Leasing » est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 13 Décembre 1994 avec un capital initial de D : 5.000.000, divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 Mars 1999 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 Avril 2000 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 10.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 Décembre 2005 a décidé de porter le capital à D : 12.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 23 Janvier 2008 a décidé de réduire le capital d'un montant de D : 3.750.000, pour absorber partiellement les pertes enregistrées et ce par réduction du nombre des titres existants en les portant de 1.250.000 actions à 875.000 actions.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à D : 21.250.000 par l'émission au pair de 1.250.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune et de modifier la dénomination sociale de la société de « GENERAL LEASING » à « ATTIJARI LEASING ».

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2015, à 21.250.000 Dinars composé de 2.125.000 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars libérée en totalité.

La société a pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers professionnels à usage industriel, agricole et de service.

En juillet 2002, un département de factoring est entré en exploitation. Cette activité a été agréée par la BCT en date du 18 Décembre 2000.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

Ayant la qualité d'assujettie partielle, la société récupère, selon la règle de l'affectation ou selon le pourcentage de déduction, la TVA ayant grevé l'acquisition de ses immobilisations ou celle facturée par ses fournisseurs de biens et services.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA sur les opérations de leasing comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

L'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

Attijari Leasing est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local pour les contrats conclus avant 2008 et sur la base de 0,2% de sa marge pour les contrats conclus après 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Référentiel comptable

Les états financiers de la société Attijari Leasing, arrêtés au 30 juin 2015, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Attijari Leasing et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la société Attijari Leasing sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique d'Attijari Leasing :

- a. la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b. les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La société Attijari Leasing vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les dépôts de garanties ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI, l'AFT ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures ;
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge, autre que les bateaux pour lesquels une décote de 10% est appliquée par année d'âge ;
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Attijari Leasing.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 et adaptée par ATTIJARI LEASING.

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
 - a. Agriculture ;
 - b. BTP ;
 - c. Commerce ;
 - d. Industrie ;
 - e. Médical ;
 - f. Services ;
 - g. Tourisme ;
 - h. Transport.

2. La détermination pour chaque groupe de créances, d'un taux de migration moyen sur les années 2010 à 2013, TMMgi selon la formule suivante :

$$\text{TMMgi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FSgi » traduisant l'aggravation des risques en 2014. La formule de calcul est la suivante :

$$\text{FSgi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2014}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2013}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2010-2013 :

$$\text{TPMgi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année N}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

Avec TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

5. Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante :

$$\text{PCgi} = (\text{Engagements gi 0 et 1}) \times \text{TMMgi} \times \text{FSi} \times \text{TPMgi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi

Les provisions additionnelles :

Selon les dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêt des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1er janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard ne sont constatés en produits que lors de la présentation du client pour paiement.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

3-3-5 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Sont classés dans la catégorie des placements à long terme (Portefeuille d'investissement), les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées, sauf en ce qui concerne les titres SICAV.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-6 Valeurs immobilisées :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation.

Les immobilisations de la société sont amorties linéairement, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Construction	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	20,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-7 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des caisses et avoirs auprès des banques est le suivant :

	30 juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Banques	13 549 745	7 570 909	10 670 962
- Caisses	2 620	837	30
Total	13 552 364	7 571 746	10 670 992

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	30 juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Créances de leasing	411 636 345	375 726 988	403 945 431
- Impayés	33 387 360	31 220 792	31 427 800
- Effets impayés et à l'encaissement	44 249	49 981	44 696
- Intérêts échus et différés	(2 078 240)	(1 818 418)	(1 915 951)
- Créances sur contrats en instance de mise en force	5 581 117	3 939 254	1 721 565
Total brut	448 570 831	409 118 597	435 223 541
- Provisions pour dépréciation des encours	(10 453 999)	(9 624 553)	(10 256 015)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(16 281 922)	(15 897 770)	(15 648 076)
- Provisions additionnelles	(433 327)	(515 132)	(448 259)
- Provisions collectives	(1 704 976)	(1 520 467)	(1 704 976)
- Provisions pour différence d'encours	(169 530)	(169 530)	(169 530)
- Provisions pour dépréciation des effets impayés	(44 249)	(44 249)	(44 249)
- Produits réservés	(3 232 407)	(3 298 829)	(3 156 581)
Total des provisions et produits réservés	(32 320 410)	(31 070 530)	(31 427 687)
Total net	416 250 421	378 048 066	403 795 854

Les mouvements enregistrés sur les créances de leasing, durant la période sont indiqués ci-après :

Solde au 31 Décembre 2014	<u>405 666 996</u>
<u>Additions de la période</u>	
- Investissements	107 577 056
- Relocations	2 056 963
- Consolidations	4 241
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement des créances échues	(87 943 371)
- Remboursement anticipé de créances	(7 409 831)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(69 213)
- Relocations	(2 221 260)
- Radiations de créances	(444 119)
Solde au 30 juin 2015	<u>417 217 462</u>

Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	30 juin		31 décembre
	2015	2014	2014
Paiements minimaux sur contrats actifs (a)	<u>455 720 006</u>	<u>414 107 482</u>	<u>446 445 386</u>
A recevoir dans moins d'un an	172 364 666	154 685 001	165 592 249
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	275 504 675	251 071 299	266 651 299
A recevoir dans plus de 5 ans	7 850 665	8 351 182	14 201 838
Produits financiers non acquis (b)	<u>64 918 466</u>	<u>56 158 360</u>	<u>63 054 807</u>
A recevoir dans moins d'un an	30 520 965	27 002 971	29 431 012
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	33 613 654	28 120 912	31 953 211
A recevoir dans plus de 5 ans	783 847	1 034 477	1 670 584
Encours contrats actifs (1) = (a)- (b)	<u>390 801 540</u>	<u>357 949 122</u>	<u>383 390 579</u>
Créances en instance de mise en force (2)	<u>5 581 117</u>	<u>3 939 254</u>	<u>1 721 565</u>
Créances échues (3)	<u>402 669</u>	<u>448 141</u>	<u>477 647</u>
Contrats suspendus (ordinaire) (4)	<u>627 066</u>	<u>577 516</u>	<u>395 333</u>
Contrats suspendus (contentieux) (5)	<u>19 805 070</u>	<u>16 752 208</u>	<u>19 681 873</u>
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)+(5)	<u>417 217 462</u>	<u>379 666 242</u>	<u>405 666 996</u>

ANALYSE PAR CLASSE						TOTAL
A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis		
260 146 221	123 382 980	6 572 197	4 254 061	17 193 145		411 548 605
50 523	10 331 838	1 791 961	2 061 442	19 151 597		33 387 360
5 227 101	109 662	-	-	244 354		5 581 117
265 423 845	133 824 480	8 364 158	6 315 503	36 589 097		450 517 083
(5 894 067)	(37 938)	(21 103)	(82 484)	(2 001 670)		(8 037 262)
259 529 779	133 786 542	8 343 055	6 233 019	34 587 426		442 479 821
20 180 667	2 101 308	-	-	-		22 281 975
279 710 446	135 887 850	8 343 055	6 233 019	34 587 426		464 761 796
-	-	(218 509)	(238 404)	(2 775 493)		(3 232 406)
-	-	(27 831)	(100 488)	(10 325 679)		(10 453 999)
-	-	(226 871)	(573 962)	(15 481 089)		(16 281 922)
-	-	-	-	(433 327)		(433 327)
-	-	(473 211)	(912 854)	(29 015 589)		(30 401 654)
279 710 446	135 887 850	7 869 844	5 320 166	5 571 838		434 360 142

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)	1,80%	1,34%	7,44%
	10,58%		

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 31 décembre 2014	10,41%
---	--------

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	5,67%	14,65%	83,89%
	61,84%		

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 31 décembre 2014	63,96%
---	--------

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : ACHETEURS FACTORES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	30 juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Comptes des acheteurs factorés	8 531 856	7 112 458	9 781 162
- Effets à l'encaissement	979 008	974 962	964 703
<u>Sous Total (A)</u>	<u>9 510 864</u>	<u>8 087 421</u>	<u>10 745 865</u>
- Provisions	(634 038)	(653 765)	(651 245)
- Agios réservés	(72 517)	(76 789)	(65 309)
<u>Total des provisions</u>	<u>(706 555)</u>	<u>(730 554)</u>	<u>(716 554)</u>
<u>Total net</u>	<u>8 804 309</u>	<u>7 356 867</u>	<u>10 029 312</u>
Comptes des adhérents			
- Fonds de garantie	1 669 135	1 444 698	1 784 952
<u>Sous total (B)</u>	<u>1 669 135</u>	<u>1 444 698</u>	<u>1 784 952</u>
<u>Encours de Financement des adhérents (A) - (B)</u>	<u>7 841 729</u>	<u>6 642 722</u>	<u>8 960 913</u>

Analyse et classification des créances sur la clientèle

Les engagements de la société, sur la base de la classification arrêtée au 30/06/2015 se présentent comme suit :

(Montants exprimés en dinars)

Rubrique	A	B 1	B 2	B 3	B 4	TOTAL
Comptes des acheteurs factorés (*)	7 503 558	260 156	-	-	775 409	8 539 122
Valeurs à l'encaissement	967 008	-	-	-	12 000	979 008
Fonds de garantie (**)	(1 559 638)	(30 000)	-	-	(80 854)	(1 670 492)
ENGAGEMENTS BILAN	6 910 927	230 156	-	-	706 554	7 847 637
ENGAGEMENTS HORS BILAN	3 182 622	26 381	-	-	-	3 209 003
TOTAL ENGAGEMENTS	10 093 550	256 537	-	-	706 554	11 056 641
Produits réservés	-	-	-	-	72 517	72 517
Provisions	-	-	-	-	634 038	634 038
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	-	-	706 554	706 554
ENGAGEMENTS NEIS	10 093 550	256 537	-	-	-	10 350 086
Ratio des actifs non performants de 30 juin 2015					6,39%	
Ratio des actifs non performants de 31 décembre 2014					5,91%	
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 30 juin 2015					100%	
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2014					100%	

(*) Le total général des acheteurs factorés excède celui comptable pour 7 266 DT.

(**) Le total général des fonds de garantie excède celui comptable de 1 357 DT.

NOTE 7 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

L'analyse du portefeuille placement se présente comme suit :

	30 juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Titres SICAV (Attijari Obligataire Sicav)	-	15 597 185	16 334 547
- Actions cotées	500 006	-	-
<u>Total</u>	<u>500 006</u>	<u>15 597 185</u>	<u>16 334 547</u>

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	30 juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Titres immobilisés	176 400	176 400	176 400
- Fonds de placements à capital risque (Attijari Sicar)	6 690 680	4 110 808	4 127 922
<u>Total</u>	<u>6 867 080</u>	<u>4 287 208</u>	<u>4 304 322</u>

Les titres immobilisés s'analysent au 30 juin 2015 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>% détention</u>
- Attijari Sicar	1 764	100,000	176 400	0,67%

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

Au 30 juin 2015, cette rubrique totalisant 4 408 390 DT contre 3 645 002 DT à l'issue de l'exercice précédent, s'analyse comme il est indiqué dans le tableau suivant :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 30 JUIN 2015
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	234 094	-	-	234 094	213 659	6 268	-	219 927	14 167
<u>Total des immobilisations incorporelles</u>		<u>234 094</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>234 094</u>	<u>213 659</u>	<u>6 268</u>	<u>-</u>	<u>219 927</u>	<u>14 167</u>
Terrain	-	949 160	-	-	949 160	-	-	-	-	949 160
Construction	5,0%	3 403 650	-	-	3 403 650	1 385 720	85 091	-	1 470 811	1 932 839
Matériel de transport	20,0%	247 650	303 998	124 388	427 259	148 964	21 794	93 827	76 931	350 328
Installations générales	10,0%	682 430	36 590	-	719 020	275 283	27 744	-	303 028	415 992
Mobilier de bureau	20,0%	223 454	4 767	-	228 221	185 530	7 377	-	192 906	35 315
Matériel informatique	33,3%	219 851	13 733	-	233 584	201 506	7 032	-	208 539	25 045
Immobilisations hors exploitation		95 377	504 981	-	600 358	-	-	-	-	600 358
Matériel de transport, acquis en leasing		-	94 502	-	94 502	-	9 314	-	9 314	85 187
<u>Total des immobilisations corporelles</u>		<u>5 821 571</u>	<u>958 570</u>	<u>124 388</u>	<u>6 655 753</u>	<u>2 197 004</u>	<u>158 352</u>	<u>93 827</u>	<u>2 261 530</u>	<u>4 394 223</u>
TOTAUX		6 055 665	958 570	124 388	6 889 847	2 410 663	164 621	93 827	2 481 457	4 408 390

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	30 juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Frais d'émission des emprunts	709 218	534 699	581 442
- Dépôts et cautionnements versés	30 884	44 616	30 884
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	47 626	30 226	77 305
- Avances et acomptes au personnel	439 815	249 848	415 346
- Autres créances sur le personnel	2 040	3 009	3 009
- Etat, TCL en cours de restitution	133 515	133 515	133 515
- Etat, crédit de TVA	1 860 577	3 014 810	2 902 677
- Etat, Report IS	-	-	241 989
- Frais de syndic	1 389	1 389	1 389
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré	-	236 494	166 653
- Prestataires Assurances	317 507	-	-
- Autres comptes débiteurs	416 585	381 972	412 216
- Produits à recevoir	137 430	165 269	301 152
- Compte d'attente	-	-	-
- Charges constatées d'avance	88 179	98 984	52 089
Total brut	4 184 765	4 894 830	5 319 666
A déduire			
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(430 107)	(430 107)	(430 107)
Total net	3 754 658	4 464 723	4 889 559

NOTE 11 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 30 JUIN 2015
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	1 249 313	249 451	1 498 764	667 871	121 675	789 546	709 218
TOTAUX		1 249 313	249 451	1 498 764	667 871	121 675	789 546	709 218

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	30 juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Banques, découverts	616	17 662	760 431
Total	616	17 662	760 431

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	30 juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Avances et acomptes reçus des clients	8 037 262	6 892 902	7 019 561
Total	8 037 262	6 892 902	7 019 561

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	30 juin		31 décembre
	2015	2014	2014
Emprunts			
- Banques locales	138 694 369	133 687 975	141 044 033
- Banques étrangères	27 384 150	18 276 346	17 862 544
- Crédits Leasing	85 187	-	-
- Emprunts obligataires	133 147 040	130 163 480	136 787 960
- Certificats de leasing	61 350 000	52 250 000	56 400 000
- Certificats de dépôt	7 500 000	-	-
- Billets de trésorerie	15 440 000	24 770 000	27 170 000
Total emprunts	383 600 746	359 147 801	379 264 538
Dettes rattachées			
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 593 440	1 424 478	2 073 467
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	77 196	74 375	72 833
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	3 140 296	3 148 296	3 981 215
- Intérêts courus sur certificats de leasing	265 480	634 368	248 359
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(173 565)	(365 213)	(458 420)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(136 618)	-	-
Total dettes rattachées	4 766 228	4 916 303	5 917 454
Total général	388 366 975	364 064 105	385 181 991

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>BANQUES LOCALES</u>	<u>141 044 033</u>	<u>54 800 000</u>	<u>57 149 664</u>	<u>138 694 369</u>	<u>68 939 207</u>	<u>69 755 162</u>
* ATTIJARI BANK 8	283 888	-	283 888	-	-	-
* ATTIJARI BANK 9	500 000	-	500 000	-	-	-
* ATTIJARI BANK 10	500 000	-	500 000	-	-	-
* ATTIJARI BANK 11	564 493	-	564 493	-	-	-
* ATTIJARI BANK 16	625 000	-	625 000	-	-	-
* ATTIJARI BANK 17	625 000	-	625 000	-	-	-
* ATTIJARI BANK 18	1 750 000	-	500 000	1 250 000	250 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 19	2 250 000	-	500 000	1 750 000	750 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 20	2 500 000	-	500 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 21	5 500 000	-	1 000 000	4 500 000	2 500 000	2 000 000
* ATTIJARI BANK 22	7 500 000	-	2 500 000	5 000 000	-	5 000 000
* ATTIJARI BANK 23	677 033	-	219 517	457 517	-	457 517
* ATTIJARI BANK 24	8 750 000	-	2 500 000	6 250 000	1 250 000	5 000 000
* ATTIJARI BANK 25	9 000 000	-	1 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
* ATTIJARI BANK 26	4 500 000	-	500 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 27	4 750 000	-	500 000	4 250 000	3 250 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 28	5 000 000	-	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 29	5 000 000	-	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 30	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 31	-	7 000 000	-	7 000 000	5 600 000	1 400 000
* Crédits Directs, ATTIJARI BANK	25 000 000	30 000 000	30 000 000	25 000 000	-	25 000 000
TOTAL ATTIJARI BANK	85 275 414	42 000 000	43 817 898	83 457 517	34 600 000	48 857 517
* AL BARAKA BANK CMT7	357 392	-	357 392	0	-	-
* AL BARAKA BANK CMT8	268 044	-	268 044	0	-	-
* AL BARAKA BANK CMT9	352 398	-	173 702	178 696	-	178 696
* AL BARAKA BANK CMT10	352 398	-	173 702	178 696	-	178 696
* AL BARAKA BANK CMT11	1 044 309	-	337 866	706 443	-	706 443
* AL BARAKA BANK CMT12	522 155	-	168 933	353 222	-	353 222
* AL BARAKA BANK CMT13	469 939	-	152 040	317 900	-	317 900
* AL BARAKA BANK CMT14	417 724	-	135 146	282 577	-	282 577
* AL BARAKA BANK CMT15	314 381	-	101 461	212 921	-	212 921
* AL BARAKA BANK CMT16	687 747	-	163 778	523 969	180 271	343 698
* AL BARAKA BANK CMT17	687 747	-	163 778	523 969	180 271	343 698
TOTAL AL BARAKA BANK	5 474 234	-	2 195 841	3 278 392	360 542	2 917 850

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
* AMEN BANK 6	1 439 989	-	397 536	1 042 453	214 326	828 127
* AMEN BANK 7	1 437 823	-	396 938	1 040 885	214 003	826 882
* AMEN BANK 13	312 500	-	312 500	-	-	-
* AMEN BANK 14	312 500	-	312 500	-	-	-
* AMEN BANK 15	266 667	-	266 667	-	-	-
* AMEN BANK 16	400 000	-	266 667	133 333	-	133 333
* AMEN BANK 17	187 500	-	125 000	62 500	-	62 500
* AMEN BANK 18	1 375 000	-	250 000	1 125 000	625 000	500 000
* AMEN BANK 19	1 100 000	-	200 000	900 000	500 000	400 000
* AMEN BANK 20	300 000	-	50 000	250 000	150 000	100 000
* AMEN BANK 21	1 508 445	-	189 337	1 319 108	921 172	397 936
* AMEN BANK 22	380 521	-	47 724	332 797	232 457	100 340
* AMEN BANK 23	1 565 234	-	186 516	1 378 718	986 625	392 093
* AMEN BANK 24	1 565 524	-	186 551	1 378 974	986 808	392 166
* AMEN BANK 25	2 922 343	-	366 511	2 555 831	1 785 238	770 593
* AMEN BANK 27	1 500 000	-	95 462	1 404 538	1 139 411	265 127
* AMEN BANK 28	-	1 000 000	53 256	946 744	767 858	178 886
* AMEN BANK 29	-	1 500 000	-	1 500 000	1 239 021	260 979
TOTAL AMEN BANK	16 574 046	2 500 000	3 703 166	15 370 881	9 761 919	5 608 962
* BANQUE DE TUNISIE 1	1 035 705	-	-	1 035 705	464 276	571 429
* BANQUE DE TUNISIE 2	1 714 200	-	107 150	1 607 050	1 071 300	535 750
* BANQUE DE TUNISIE 3	1 142 000	-	143 000	999 000	713 000	286 000
* BANQUE DE TUNISIE 4	3 400 000	-	200 000	3 200 000	2 200 000	1 000 000
* BANQUE DE TUNISIE 5	-	4 000 000	-	4 000 000	3 200 000	800 000
TOTAL BANQUE DE TUNISIE	7 291 905	4 000 000	450 150	10 841 755	7 648 576	3 193 179
* BIAT 1	1 638 301	-	390 197	1 248 103	435 173	812 931
* BIAT 2	1 250 000	-	500 000	750 000	-	750 000
* BIAT 3	1 052 632	-	526 316	526 316	-	526 316
TOTAL BIAT	3 940 932	-	1 416 513	2 524 419	435 173	2 089 246
* ABC2	500 000	-	500 000	-	-	-
* ABC5	1 312 500	-	375 000	937 500	187 500	750 000
* ABC6	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* ABC7	2 500 000	-	250 000	2 250 000	1 750 000	500 000
* ABC8	2 500 000	-	250 000	2 250 000	1 750 000	500 000
* ABC9	-	1 300 000	-	1 300 000	-	1 300 000
TOTAL ABC	9 812 500	1 300 000	4 375 000	6 737 500	3 687 500	3 050 000
* BH 1	3 425 002	-	341 096	3 083 906	2 373 698	710 207
* BH 2	-	5 000 000	-	5 000 000	4 421 799	578 201
TOTAL BH	3 425 002	5 000 000	341 096	8 083 906	6 795 497	1 288 408
* ATB	2 750 000	-	250 000	2 500 000	1 250 000	1 250 000
* ATB 2	1 500 000	-	100 000	1 400 000	900 000	500 000
TOTAL ATB	4 250 000	-	350 000	3 900 000	2 150 000	1 750 000
* QNB	5 000 000	-	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
TOTAL QNB	5 000 000	-	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>BANQUES ETRANGERES</u>	17 862 544	9 521 605	-	27 384 149	25 347 746	2 036 403
* BAD 1	4 723 521	-	-	4 723 521	4 386 127	337 394
* BAD 2	1 245 961	-	-	1 245 961	1 245 961	-
TOTAL BAD	5 969 482	-	-	5 969 482	5 632 088	337 394
* BEI 5	10 082 294	-	-	10 082 294	8 641 966	1 440 328
* BEI 6	1 810 768	-	-	1 810 768	1 552 087	258 681
TOTAL BEI	11 893 062	-	-	11 893 062	10 194 053	1 699 009
* SANAD	-	9 521 605	-	9 521 605	9 521 605	-
TOTAL SANAD	-	9 521 605	-	9 521 605	9 521 605	-
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	158 906 578	64 321 605	57 149 664	166 078 519	94 286 954	71 791 565

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>						
* Emprunt obligataire 01/09	20 000 000	-	20 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 01/2010 F	1 750 000	-	-	1 750 000	-	1 750 000
* Emprunt obligataire 01/2010 V	4 250 000	-	-	4 250 000	-	4 250 000
* Emprunt obligataire 01/2011 F	17 100 000	-	5 700 000	11 400 000	5 700 000	5 700 000
* Emprunt obligataire 01/2011 V	900 000	-	300 000	600 000	300 000	300 000
* Emprunt obligataire 01/2012 CATEG B	6 984 000	-	2 328 000	4 656 000	2 328 000	2 328 000
* Emprunt obligataire 01/2012 CATEG C	8 360 000	-	1 672 000	6 688 000	5 016 000	1 672 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG A	1 782 000	-	-	1 782 000	1 188 000	594 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG B	8 298 000	-	-	8 298 000	5 532 000	2 766 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG C	2 285 760	-	-	2 285 760	1 828 640	457 120
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG A	2 000 000	-	-	2 000 000	1 500 000	500 000
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG B	14 633 600	-	600 000	14 033 600	10 375 200	3 658 400
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG C	3 290 000	-	-	3 290 000	3 290 000	-
* Emprunt obligataire 01/2014 CATEG B	15 204 600	-	3 040 920	12 163 680	9 122 760	3 040 920
* Emprunt obligataire 01/2014 CATEG C	9 950 000	-	-	9 950 000	9 950 000	-
* Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG A	7 368 000	-	-	7 368 000	5 894 400	1 473 600
* Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG B	10 632 000	-	-	10 632 000	10 632 000	-
* Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG C	2 000 000	-	-	2 000 000	1 600 000	400 000
* Emprunt obligataire 2015/01 CATG A	-	11 082 000	-	11 082 000	8 865 600	2 216 400
* Emprunt obligataire 2015/01 CATG B	-	17 918 000	-	17 918 000	17 918 000	-
* Emprunt obligataire 2015/01 CATG C	-	1 000 000	-	1 000 000	800 000	200 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	136 787 960	30 000 000	33 640 920	133 147 040	101 840 600	31 306 440
<u>AUTRES EMPRUNTS</u>						
* Certificats de Leasing	56 400 000	91 350 000	86 400 000	61 350 000	-	61 350 000
* Billets de trésorerie	27 170 000	47 390 000	59 120 000	15 440 000	-	15 440 000
* Certificats de dépôt	-	7 500 000	-	7 500 000	-	7 500 000
* Crédits Leasing	-	94 502	9 314	85 187	55 515	29 672
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	83 570 000	146 334 502	145 529 314	84 375 187	55 515	84 319 672
TOTAL GENERAL	379 264 538	240 656 106	236 319 898	383 600 746	196 183 069	187 417 677

NOTE 14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	30 juin		31 décembre
	2015	2014	2014
<i><u>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</u></i>			
- Factures d'achats	4 361 429	866 270	5 933 140
- Effets à payer	11 418 140	11 286 274	12 833 909
<u>Sous total</u>	<u>15 779 569</u>	<u>12 152 545</u>	<u>18 767 049</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>15 779 569</u>	<u>12 152 545</u>	<u>18 767 049</u>

NOTE 15 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	30 juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Personnel, rémunérations dues	30 509	26 326	26 326
- Personnel, autres charges à payer	185 903	147 182	146 712
- Etat, retenues sur salaires	22 973	18 758	56 252
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	381 903	398 504	445 539
- Etat, impôts sur les bénéfices	217 515	158 992	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer	61 887	50 546	37 933
- Etat, TCL à payer	13 238	11 472	12 669
- C.N.S.S	214 915	157 538	147 288
- CAVIS	34 555	19 504	13 948
- Autres comptes créditeurs	40 968	8 369	6 811
- Provisions sur jetons de présence à payer	42 000	42 000	42 000
- Diverses charges à payer	1 314 395	742 336	955 165
- Compte d'attente	161 776	163 840	159 106
- Prestataires Assurances	34 202	365 849	563 878
- Caisse de compensation	24 839	38 601	25 882
- Produits constatés d'avance	95 274	85 620	105 590
- Prestataires de services	118 125	110 229	142 697
- Retenue de garantie	19 248	16 385	18 182
- Remboursement assurance	2 828	272	-
- Provisions pour passifs et charges	181 772	51 551	25 772
- Provisions pour départ à la retraite	40 672	-	28 672
<u>Total</u>	<u>3 239 497</u>	<u>2 613 874</u>	<u>2 960 422</u>

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30 juin		31 décembre
		2015	2014	2014
- Capital social	(A)	21 250 000	21 250 000	21 250 000
- Réserve légale	(B)	2 125 000	2 125 000	2 125 000
- Réserve spéciale de réinvestissement	(C)	6 500 000	4 000 000	4 000 000
- Réserve pour fonds social	(D)	86 852	100 403	67 204
- Effets de modifications comptables		(551 800)	-	(551 800)
- Résultats reportés		5 204 777	3 750 179	4 301 979
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>34 614 829</u>	<u>31 225 582</u>	<u>31 192 382</u>
Résultat de l'exercice		2 429 345	2 565 763	6 002 799
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(F)	<u>37 044 174</u>	<u>33 791 344</u>	<u>37 195 181</u>
Résultat par action:				
Résultat de la période (1)		2 429 345	2 565 763	6 002 799
Nombre d'actions (2)		2 125 000	2 125 000	2 125 000
Résultat par action (1) / (2)	(E)	1,143	1,207	2,825

(A) Le capital social s'élève au 30 juin 2015 à la somme de 21.250.000 Dinars divisé en 2.125.000 actions de 10 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(C) Cette réserve a été constituée par prélèvement sur les résultats, elle englobe les bénéfices réinvestis et ayant fait l'objet d'un dégrèvement fiscal.

(D) Cette réserve est destinée à financer des opérations, au profit du personnel, non remboursables.

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint :

Note 16 : Capitaux propres (suite)

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
ARRETE AU 30 JUIN 2015
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de reinvestissement	Fonds social	Effets des modifications comptables	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2013	21 250 000	2 125 000	2 000 000	79 826	(551 800)	3 093 536	5 808 443	33 805 004
Affectations approuvées par l'AGO du 27/05/2014			2 000 000	50 000		3 758 443	(5 808 443)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013						(2 550 000)		(2 550 000)
Divers				(62 622)				(62 622)
Résultat au 31 décembre 2014							6 002 799	6 002 799
Solde au 31 Décembre 2014	21 250 000	2 125 000	4 000 000	67 204	(551 800)	4 301 979	6 002 799	37 195 181
Affectations approuvées par l'AGO du 26/05/2015			2 500 000	50 000		3 452 799	(6 002 799)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014						(2 550 000)		(2 550 000)
Divers				(30 352)				(30 352)
Résultat au 30 juin 2015							2 429 345	2 429 345
Solde au 30 Juin 2015	21 250 000	2 125 000	6 500 000	86 852	(551 800)	5 204 777	2 429 345	37 044 174

NOTE 17 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	30 juin		31 décembre
	2015	2014	2014
Intérêts conventionnels	18 725 213	16 750 013	34 711 439
Intérêts intercalaires	10 718	31 220	43 737
Intérêts de retard	642 007	647 304	1 258 709
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	<u>19 377 938</u>	<u>17 428 536</u>	<u>36 013 885</u>
- Produits réservés de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers	(436 351)	(443 730)	(534 349)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	289 115	361 163	512 396
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(147 236)</u>	<u>(82 567)</u>	<u>(21 953)</u>
<u>Total des revenus de leasing</u>	<u>19 230 702</u>	<u>17 345 969</u>	<u>35 991 932</u>

NOTE 18 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus de Factoring se présente ainsi :

	30 juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Commissions de factoring	150 820	127 477	318 958
- Intérêts de financement	361 211	235 118	568 274
<u>Total revenus de factoring</u>	<u>512 030</u>	<u>362 596</u>	<u>887 231</u>

NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	30 juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	237 785	213 648	388 861
- Commissions d'assurance	-	-	158 319
- Frais divers sur dossiers	733 424	684 155	1 433 727
- Autres	2 216	2 716	5 915
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	<u>973 425</u>	<u>900 519</u>	<u>1 986 823</u>

NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30 juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Intérêts des emprunts obligataires	4 158 450	3 344 280	7 545 879
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	5 000 241	4 661 635	9 499 158
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	421 295	201 067	627 432
- Dotations aux résorptions des frais d'émission d'emprunts	121 625	102 710	232 700
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>9 701 611</u>	<u>8 309 692</u>	<u>17 905 170</u>
- Intérêts des comptes courants	460 221	362 626	608 703
- Intérêts sur opérations de financement	2 362 961	2 193 087	4 220 283
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>2 823 182</u>	<u>2 555 713</u>	<u>4 828 986</u>
<u>Total général</u>	<u>12 524 793</u>	<u>10 865 405</u>	<u>22 734 155</u>

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30 juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Dividendes sur titres immobilisés	-	6 174	6 174
- Dividendes sur titres SICAV	208 275	408 000	506 014
- Plus values latentes sur titres immobilisés	-	32 022	5 788
- Plus values sur cession de titres SICAV	105 369	-	3 408
- Plus values latentes sur titres SICAV	-	-	109 715
- Revenus des certificats de dépôt	17 737	-	-
- Moins values réalisés sur cession de titres SICAV	-	(70 780) (*)	(254 320) (*)
- Moins values latentes sur titres SICAV	(135 104) (*)	(233 275) (*)	(17 308) (*)
- Intérêts des comptes courants	75 977	52 137	101 525
<u>Total</u>	<u>272 254</u>	<u>194 278</u>	<u>460 996</u>

(*) Ces moins values ont été constatées sur les titres SICAV suite au détachement des coupons de dividendes y afférents.

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30 juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Salaires et compléments de Salaires	1 551 634	1 327 037	2 569 710
- Rémunérations du personnel détaché	274 691	220 304	546 576
- Charges connexes aux salaires	39 191	9 974	17 112
- Cotisations de sécurité sociale sur salaires	290 461	249 478	473 201
- Autres charges sociales	70 509	56 978	139 607
- Transfert de charges	(112 327)	(19 985)	(92 406)
<u>Total</u>	<u>2 114 159</u>	<u>1 843 786</u>	<u>3 653 800</u>

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30 juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Achat de matières et fournitures	72 239	57 096	124 147
<u>Total des achats</u>	<u>72 239</u>	<u>57 096</u>	<u>124 147</u>
- Locations	21 070	17 971	71 833
- Charges locatives et de copropriété	18 691	23 878	39 020
- Entretien et réparations	28 822	33 520	76 551
- Primes d'assurances	53 332	58 896	101 511
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	5 295	8 500	23 929
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>127 210</u>	<u>142 764</u>	<u>312 845</u>
- Formations	13 922	23 185	61 874
- Personnel extérieur à l'entreprise	16 432	31 536	59 915
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	138 636	221 747 *	395 694
- Publicités, publications, relations publiques	234 382	58 641	155 237
- Transports	20 330	17 351	38 389
- Déplacements, missions et réceptions	18 084	20 248	32 597
- Frais postaux et de télécommunications	66 653	89 706	160 048
- Services bancaires et assimilés	178 850	203 517	415 450
- Documentations	2 077	2 205	5 530
- Transfert de charges	(901)	-	-
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>688 465</u>	<u>668 136</u>	<u>1 324 734</u>
- Jetons de présence	25 000	33 000	58 000
- Rémunération comité d'audit	6 000	6 000 *	12 000
- Rémunération comité de risque	6 000	6 000 *	12 000
- Rémunération comité de crédit	6 000	6 000 *	12 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>43 000</u>	<u>51 000</u>	<u>94 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	45 641	40 242	58 628
- T.C.L	73 436	65 699	138 838
- Contributions conjoncturelles	-	-	204 005
- Droits d'enregistrement et de timbres	122 311	102 152	218 372
- Autres impôts et taxes	9 567	4 780	5 507
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>250 955</u>	<u>212 873</u>	<u>625 349</u>
<u>Total général</u>	<u>1 181 869</u>	<u>1 131 869</u>	<u>2 481 075</u>

(*) Les rémunérations des divers comités figurant, au 30/06/2014, au niveau des "Rémunérations d'intermédiaires et honoraires" ont été reclassées dans des rubriques distinctes.

NOTE 24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements se détaillent ainsi :

	30 juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	6 268	8 644	16 822
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	158 352	140 235	286 051
<u>Total</u>	<u>164 621</u>	<u>148 879</u>	<u>302 873</u>

NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	30 juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	2 828 612	2 421 847	4 260 853
- Reprises sur provision additionnelles	-	-	(66 873)
- Dotations aux provisions collectives	-	-	184 509
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 409 104)	(978 441)	(1 702 823)
- Créances radiées	692 623	645 064	1 459 553
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(602 610)	(625 442)	(1 358 297)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(71 410)	(19 622)	(101 256)
- Reprises sur les provisions affectées aux comptes adhérents	(17 207)	(15 091)	(17 611)
- Encaissement sur créances radiées	(4 400)	(109 986)	(142 862)
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	<u>1 416 504</u>	<u>1 318 329</u>	<u>2 515 193</u>

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les dotations nettes aux provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	30 juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Dotations aux provisions pour risques et charges	156 000	446	2 753
- Reprises sur provision des autres actifs	-	(62 937)	-
- Pertes sur autres actifs	-	62 937	-
<u>Total</u>	<u>156 000</u>	<u>446</u>	<u>2 753</u>

NOTE 27 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30 juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	27 393	-	47 800
- Revenus des immeubles	21 780	21 781	43 562
- Autres produits locatifs	-	5 085	5 085
- Apurement de comptes	36 791	187 155	248 618
- Autres produits	1 852	6 234	9 973
<u>Total</u>	<u>87 816</u>	<u>220 255</u>	<u>355 038</u>

NOTE 28 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	30 juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations propres	-	-	3 111
- Reprises sur provisions des autres actifs	-	-	(62 937)
- Reprises sur provisions pour risques et charges	-	-	(28 086)
- Apurement de comptes	-	2 807	91 023
- Autres	88	-	-
<u>Total</u>	<u>88</u>	<u>2 807</u>	<u>3 111</u>

NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices au 30 juin 2015 est calculé en appliquant au résultat avant impôt de la période le taux d'impôt annuel effectif moyen pondéré et en tenant compte des réinvestissements à réaliser.

NOTE 30 : ENCAISSEMENT RECUS DES CLIENTS

	Notes	30 juin 2015	30 juin 2014	31 décembre 2014
- Impayés sur créances de leasing en début de période	+ 5	31 427 800	30 022 455	30 022 455
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	- 5	(33 387 360)	(31 220 792)	(31 427 800)
- Effets impayés et à l'encaissement en début de période	+ 5	44 696	76 776	76 776
- Effets impayés et à l'encaissement en fin de période	- 5	(44 249)	(49 981)	(44 696)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	- 12	(7 019 561)	(6 203 126)	(6 203 126)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	+ 12	8 037 262	6 892 902	7 019 561
- Plus ou moins values sur relocation	+ ou - 5	164 297	(452 290)	(566 205)
- Intérêts constatés d'avance en début de période	- 5	(1 915 951)	(1 728 980)	(1 728 980)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	+ 5	2 078 240	1 818 418	1 915 951
- TVA collectée	+	15 897 980	14 664 337	30 603 804
- Loyers encaissés	+ 5 & 17	106 679 302	100 503 822	207 387 437
- Intérêts de retard	+ 17	642 007	647 304	1 258 709
- Créances virées en Pertes	- 25	(692 623)	(645 064)	(1 459 553)
- Encours financiers virées en pertes	+ 5	444 119	221 611	269 143
- Commissions encourues	-	(49 970)	(34 000)	(64 000)
- Remboursement des valeurs résiduelles	+ 5	69 213	1 047	20 461
- Encaissement sur créances radiées	+ 25	4 400	109 986	142 862
- Consolidations	- 5	(4 241)	-	(15 460)
- Remboursements anticipés	+ 5	7 409 831	5 322 314	9 985 459
- Produits sur Cessions anticipées	+ 19	237 785	213 648	388 861
- Autres produits d'exploitation	+ 19	735 640	686 872	1 439 643
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>130 758 617</u>	<u>120 847 260</u>	<u>249 021 302</u>

NOTE 31 : ENCAISSEMENT RECUS DES ACHETEURS FACTORES

	Notes	30 juin 2015	30 juin 2014	31 décembre 2014
- Encours de Financement des adhérents en début de période	+ 6	8 960 913	5 180 701	5 180 701
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	- 6	(7 841 729)	(6 642 722)	(8 960 913)
- Produits constatés d'avance en début de période	- 15	(105 590)	(76 827)	(76 827)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ 15	95 274	85 620	105 590
- Revenus du factoring	+ 18	512 030	362 596	887 231
- Variations des agios réservés	- 6	7 208	5 091	(6 389)
- Financement des adhérents	+	19 309 209	10 523 878	28 715 498
- TVA collectée	+	28 445	23 862	38 401
<u>Encaissements reçus des acheteurs factorés</u>		<u>20 965 760</u>	<u>9 462 199</u>	<u>25 883 293</u>

NOTE 32 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	Notes	30 juin 2015	30 juin 2014	31 décembre 2014
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	+ 14	18 767 049	17 068 240	17 068 240
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	- 14	(15 779 569)	(12 152 545)	(18 767 049)
- Fournisseurs, avances en début de période	- 10	(77 305)	(30 210)	(30 210)
- Fournisseurs, avances en fin de période	+ 10	47 626	30 226	77 305
- Investissements pour financement de contrats de leasing	+ 5	107 577 056	93 687 635	213 198 776
- TVA sur Investissements	+	14 679 385	12 891 831	28 501 612
Décaissements pour financement de contrats de leasing		125 214 242	111 495 176	240 048 674

NOTE 33 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

	Notes	30 juin 2015	30 juin 2014	31 décembre 2014
- Prestataires Assurances en début de période	- 10	-	(76 295)	(76 295)
- Prestataires Assurances en fin de période	+ 10	317 507	-	-
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- 10	(418 355)	(250 044)	(250 044)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ 10	441 855	252 857	418 355
- Charges constatées d'avance en début de période	- 10	(52 089)	(59 372)	(59 372)
- Charges constatées d'avance en fin de période	+ 10	88 179	98 984	52 089
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ 15	26 326	26 326	26 326
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- 15	(30 509)	(26 326)	(26 326)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ 15	146 712	142 987	142 987
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- 15	(185 903)	(147 182)	(146 712)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ 15	56 252	38 075	38 075
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- 15	(22 973)	(18 758)	(56 252)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ 15	445 539	360 595	360 595
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- 15	(381 903)	(398 504)	(445 539)
- C.N.S.S en début de période	+ 15	147 288	129 390	129 390
- C.N.S.S en fin de période	- 15	(214 915)	(157 538)	(147 288)
- CAVIS en début de période	+ 15	13 948	12 730	12 730
- CAVIS en fin de période	- 15	(34 555)	(19 504)	(13 948)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ 15	955 165	768 517	768 517
- Diverses Charges à payer en fin de période	- 15	(1 314 395)	(742 336)	(955 165)
- TVA, payées sur biens et services	+	204 940	215 500	447 591
- Charges de personnel	+ 22	2 102 159	1 843 786	3 625 128
- Autres charges d'exploitation	+ 23	1 181 869	1 131 869	2 481 075
- Impôts et taxes	- 23	(250 955)	(212 873)	(625 349)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel		3 221 187	2 912 883	5 700 567

NOTE 34 : INTERETS PAYES

	Notes	30 juin 2015	30 juin 2014	31 décembre 2014
- Frais d'émission des emprunts	+ 10	249 401	140 416	317 150
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ 13	3 981 215	3 571 333	3 571 333
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- 13	(3 140 296)	(3 148 296)	(3 981 215)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	+ 13	2 073 467	1 189 003	1 189 003
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	- 13	(1 593 440)	(1 424 478)	(2 073 467)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+ 13	72 833	42 474	42 474
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	- 13	(77 196)	(74 375)	(72 833)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	+ 13	248 359	247 659	247 659
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	- 13	(265 480)	(634 368)	(248 359)
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie en début de période	- 13	(458 420)	(284 286)	(284 286)
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie en fin de période	+ 13	173 565	365 213	458 420
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt en début de période	- 13	-	-	-
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt en fin de période	+ 13	136 618	-	-
- Charges financières	+ 20	12 524 793	10 865 405	22 734 155
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- 20	(121 625)	(102 710)	(232 700)
		13 803 794	10 752 991	21 667 334

Intérêts payés

NOTE 35 : IMPOTS ET TAXES PAYES

	Notes	30 juin 2015	30 juin 2014	31 décembre 2014
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	+ 15	-	-	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	- 15	(217 515)	(158 992)	-
- Etat, report d'impôts sur les sociétés en début de période	- 10	(241 989)	(340 915)	(340 915)
- Etat, report d'impôts sur les sociétés en fin de période	+ 10	-	-	241 989
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ 15	37 933	29 466	29 466
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- 15	(61 887)	(50 546)	(37 933)
- Etat, Caisse de compensation en début de période	+ 15	25 882	2 385	2 385
- Etat, Caisse de compensation en fin de période	- 15	(24 839)	(38 601)	(25 882)
- Etat, TCL à payer en début de période	+ 15	12 669	11 070	11 070
- Etat, TCL à payer en fin de période	- 15	(13 238)	(11 472)	(12 669)
- Etat, TCL en cours de restitution en début de période	- 10	(133 515)	(133 515)	(133 515)
- Etat, TCL en cours de restitution en fin de période	+ 10	133 515	133 515	133 515
- Impôts et taxes	+ 23	250 955	212 873	625 349
- Impôts sur les bénéfices	+ 29	1 038 878	1 112 334	1 922 262
		806 850	767 602	2 415 122

Impôts et taxes payés

NOTE 36 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

	Notes	30 juin 2015	30 juin 2014	31 décembre 2014
- Remboursement assurance groupe en début de période	+ ou - 10 & 15	-	2 970	2 970
- Remboursement assurance groupe en fin de période	+ ou - 10 & 15	2 828	272	-
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ 10	301 152	132 755	132 755
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- 10	(137 430)	(165 269)	(301 152)
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en début de période	+ 10	166 653	953 900	953 900
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en fin de période	- 10	-	(236 494)	(166 653)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ 10	413 606	444 776	444 776
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- 10	(417 974)	(383 361)	(413 606)
- Comptes d'attente en début de période	+ ou - 10 & 15	(159 106)	(162 897)	(162 897)
- Comptes d'attente en fin de période	+ ou - 10 & 15	161 776	163 840	159 106
- Provisions sur jetons de présence à payer en début de période	- 15	(42 000)	(42 000)	(42 000)
- Provisions sur jetons de présence à payer en fin de période	+ 15	42 000	42 000	42 000
- Autres comptes créditeurs en début de période	- 15	(6 811)	(381)	(381)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ 15	40 968	8 369	6 811
- Prestataires en début de période	- 15	(706 575)	(135 701)	(135 701)
- Prestataires en fin de période	+ 15	152 327	476 077	706 575
- Dépôts et cautionnements en début de période	+ 10	30 884	44 616	44 616
- Dépôts et cautionnements en fin de période	- 10	(30 884)	(44 616)	(30 884)
- Retenue de garantie en début de période	- 15	(18 182)	(13 439)	(13 439)
- Retenue de garantie en fin de période	+ 15	19 248	16 385	18 182
- Placements en titres en début de période	+ 7	16 334 547	-	-
- Placements en titres en fin de période	- 7	(500 006)	(15 597 185)	(16 334 547)
- Produits des placements	+ 21	209 496	162 256	411 861
- Autres produits d'exploitation	+ 19	-	-	158 319
- Autres gains ordinaires	+ 27	60 423	220 255	307 238
- Autres pertes ordinaires	- 28	(88)	(2 807)	(91 023)
- Appurement compte débiteur divers	- 26	-	(62 937)	-
<u>Autres flux de trésorerie</u>		<u>15 916 852</u>	<u>(14 178 615)</u>	<u>(14 303 174)</u>

NOTE 37 : DECAISSEMENTS AFFECTES A L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	Notes	30 juin 2015	30 juin 2014	31 décembre 2014
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ 9	-	5 100	9 600
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ 9	958 570	107 210	250 371
- Financement de Leasing	- 9 & 13	(94 502)	-	-
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>864 068</u>	<u>112 310</u>	<u>259 971</u>

NOTE 38 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	Notes	30 juin 2015	30 juin 2014	31 décembre 2014
- Cessions d'immobilisations incorporelles	+	-	-	-
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ 9	30 562	-	-
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	+ 27	27 393	-	47 800
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	- 28	-	-	(3 111)
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>57 955</u>	<u>-</u>	<u>44 689</u>

NOTE 39 : DECAISSEMENTS AFFECTES A L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Notes	30 juin 2015	30 juin 2014	31 décembre 2014
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+ 8	2 500 000	2 000 000	2 000 000
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>2 500 000</u>	<u>2 000 000</u>	<u>2 000 000</u>

NOTE 40 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	Notes	30 juin 2015	30 juin 2014	31 décembre 2014
- Dividendes et tantièmes	+ 16	2 550 000	2 550 000	2 550 000
- Dotation au fonds social	+ 16	30 352	29 422	62 622
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>2 580 352</u>	<u>2 579 422</u>	<u>2 612 622</u>

NOTE 41 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

	Notes	30 juin 2015	30 juin 2014	31 décembre 2014
- Banques	+ 4	13 549 745	7 570 909	10 670 962
- Caisses	+ 4	2 620	837	30
- Banques, découverts	- 11	(616)	(17 662)	(760 431)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>		<u>13 551 748</u>	<u>7 554 084</u>	<u>9 910 561</u>

NOTE 42 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 27 Août 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2015**

Messieurs les actionnaires de la société ATTIJARI LEASING,

Introduction :

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 26 mai 2015, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société « Attijari Leasing » couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2015. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 454 137 KDT et un bénéfice net de la période s'élevant à 2 429 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société « Attijari Leasing », comprenant le bilan au 30 juin 2015, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints de la société « Attijari Leasing » arrêtés au 30 juin 2015, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 28 Août 2015

Les Co-commissaires aux Comptes

Cabinet Walid BEN AYED
Walid BEN AYED

FINOR
Mustapha MEDHIOUB